

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 1^{er} avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-cinq le Premier du mois d'Avril							
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.							
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	21		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
22	22	21						
Date de la convocation : 04 mars 2025								
Date d'affichage : 04 mars 2025								
Vote : Pour : 21								
Contre : 0								
Abstention : 0								
	Présents : Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilbert CROS, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Véronique MIVIERE-BOREL, Dimitri OCTAVIE, Françoise ALRIQ, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Roland VIDAL, Félix ROCHE, Béatrice THOMAS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Alain BARRES.							
	Présents par procuration : Annie COUDERC donne pouvoir à Magali CRAUSER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir Christian PICHOT-DUCLOS.							
	Absent : Pierre JUILLARD.							
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE							

OBJET : Personnel communal : Mise à jour du tableau des emplois

Considérant que conformément à [l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984](#), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les délibérations du 11 Juillet 2022, du 15 Décembre 2023, du 10 Avril 2024, du 05 Juin 2024 et du 1^{er} avril 2025, portant créations de postes ;

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des créations de postes et des nécessités des services, d'approuver le tableau des emplois ;

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE

A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve le tableau des emplois indiqué ci-dessous au 01/04/2025 :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emploi :	Grade :	Effectif	Catégorie (Titulaire ou contractuel)	Pourvu ou non
Attaché territorial	Attaché territorial	2 postes à temps complet	1 Titulaire 1 Contractuel	Non pourvus Pourvu
Rédacteur territorial	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Rédacteur	2 postes à temps complet	2 Titulaires	Pourvus
Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2 postes à temps complet	2 Titulaires	Pourvus
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Adjoint administratif	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien territorial	Technicien territorial Principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
	Technicien territorial Principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non pourvu
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1 poste à temps complet	1 titulaire	Pourvu
	Agent de maîtrise	1 poste à temps complet	1 titulaire	Non pourvu
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	4 postes à temps complet	4 Titulaires	2 Pourvus 2 Non pourvus
		1 poste à 31,5h hebdo	1 Titulaire	Pourvu
		1 poste à 28h hebdo	1 Titulaire	Non pourvu

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE
A G E D I

		1 poste à 15,5h hebdo	1 Titulaire	Non pourvu
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6 postes à temps complet 1 poste à 33.5h hebdomadaires 1 poste à 28h hebdomadaires 1 poste à 15.5h hebdomadaires	6 titulaires 1 titulaire 1 titulaire 1 titulaire	4 Pourvus 2 Non pourvus Non pourvu Pourvu Pourvu
	Adjoint technique	10 postes TC	6 Titulaires 4 Contractuels	3 postes pourvus et 3 non pourvus 4 Pourvus
	Adjoint technique	2 postes à temps non complet	1 poste à 33.5 heures - Titulaire 1 poste à 28 heures - Contractuel	Pourvu Pourvu
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Non Pourvu
	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet	1 Titulaire	Pourvu
FILIERE CULTURELLE				
Assistant conservation patrimoine	Assistant conservation patrimoine	1 poste temps complet	Titulaire	Non pourvu
Adjoint patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1 poste temps complet	Titulaire	Non Pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste temps complet	Contractuel	Pourvu
	Adjoint du patrimoine	1 poste à temps non complet (15 heures)	Titulaire	Pourvu
	Adjoint d'animation	1 poste à temps complet	Titulaire	Pourvu
FILIERE SPORTIVE				
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives	1 poste	Non titulaire	Pourvu
ABSENCE DE CADRE D'EMPLOI				
Chargé de communication et des affaires culturelles	Chargé de communication et des affaires culturelles	1 poste	Non titulaire	Pourvu

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025 chapitre 012, charges de personnel.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE

A G E D I

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance



*Cet extrait de délibération sera affiché en
mairie pendant un mois (application de
l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le
site internet de la commune à l'adresse
Web suivante: www.murat.fr*

Date de transmission de l'acte: 02/04/2025

Date de reception de l'AR: 02/04/2025

015-200071702-DE_027_2025-DE

A G E D I